

Déclaration annuelle des jours de chasse
en battue du Grand Gibier dans le département de la Côte-d'Or
- saison cynégétique 2023/2024 -

Cette déclaration est à adresser avant le **10 septembre 2023**, soit par voie électronique à constat@fdc21.com, soit par voie postale à la **Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or – RD 105 – Lieu-dit « Les Essarts » - CS 10030 – 21490 NORGES LA VILLE Cedex**.

Je soussigné(e) : Francois PARENT

Président de la Société /groupement de chasse :

MM PARENT - GROS Anne Françoise // Parc 093.0.05

N° plan de chasse : 0 Arcenant

Déclare par la présente, en plus des jours fériés, chasser en battue le grand gibier les jours de la semaine suivants :

- Jour 1 : lundi
- Jour 2 : Samedi
- Jour 3 (facultatif) : dimanche

(Sans déclaration de votre part, les jours de chasse en battue pour votre territoire seront le samedi et dimanche)

Fait à Pommard, le 21 juil 2023

Signature :

F. Parent